Avec Jardin'enVie, acheter une ferme pour revitaliser les sols!

Appel à souscription pour collecter au moins 250 000 €

Humuscité a pour but de gérer et valoriser du foncier urbain et périurbain. De la ferme aux consommateurs, en passant par les épiceries de quartier, les restaurateurs et autres métiers de bouche, elle favorise l'usage des Variétés Paysannes et de tout savoirfaire métier pour développer l'emploi et l'activité économique du territoire. Sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), elle permet aux producteurs, aux habitants attentifs à une alimentation de qualité et aux élus locaux de décider ensemble de l'avenir de terres agricoles.

Humuscité lance l'acquisition de 10ha de terre et 680m2 de bâtiments agricoles, d'une valeur totale de 450 000 €, situés à proximité de la 4 voies du contournement de Bourg-lès-Valence, pour consolider et développer l'activité de Jardin'enVie, Artisan Semencier. Depuis 15 ans, les initiateurs de cette coopérative de producteurs développent des savoir-faire autour des Variétés Paysannes pour produire une alimentation dans le respect du vivant, de la biodiversité et de la fertilité des sols.

Date : ____/ ___/ [

Actualités

Au 6 oct 2019, 220 900 € souscrits ou promis par 102 personnes. Souscriptions de 100 € à 30 000 € (en moyenne 2 165 €).

Les bulletins de souscription parvenus avant le 11 octobre serviront à convaincre la SAFER, qui statue sur les candidatures.

En complément de la revitalisation des sols, grâce à des baux à long terme, l'objectif est de rénover ou construire :

- Des hangars pour trier, stocker, conditionner, expédier.
- Des logements loués aux familles des salariés de Jardin'enVie.
- Des ateliers partagés dont un de transformation, capable de préserver les qualités gustatives et nutritives des aliments.

En participant, vous devenez acteurs des transitions alimentaires. Vous favorisez l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs au moment où près de 50 % des agriculteurs en activité vont partir à la retraite.

Les sommes versées, bloquées 5 ans, donnent droit à une réduction d'impôt de 18 %. Les parts peuvent être cédées par

le sociétaire à un autre sociétaire ou à un acheteur externe une fois sa candidature étudiée par le Conseil de Surveillance et validée par le Directoire.

Quand la SCIC dégage un excédent de gestion, une fois payés l'entretien, les taxes et l'emprunt bancaire, la réserve légale et statutaire sont reconstituées, puis une rémunération du capital investi est versé aux sociétaires. L'objectif est, si possible, de rémunérer les investissements en capital à 1,6 %, taux semblable à celui du prêt bancaire.

Pour souscrire, retournez le bulletin cidessous, accompagné d'un chèque correspondant. Il sera encaissé sur un compte bloqué et remboursé en cas d'échec de notre candidature.

HumusCité, Directoire et Conseil de Surveillance Eric Marchand, Valérie Peyret, Armand Vincent, Etienne Conjard, Lise Morel.

HUMUSCITÉ SCIC-SA - Bulletin de souscription de parts sociales

Les sommes versées, bloquées au moins 5 ans, donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu, de 18 % du montant versé, suivant votre situation fiscale. Pour investir via un support financier « CIGALES » (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), nous contacter. A retourner 429 Route des Chaux - 26500 Bourg-Lès-Valence Tel : 0 679 675 671 - Courriel : contact@jardinenvie.com Je soussigné(e), Mme M. Nom Prénom Représentant de SARL SA Autre Adresse Code postal Commune Pays Courriel N° de téléphone Date de naissance Lieu Nationalité déclare vouloir devenir sociétaire de Humuscité SCIC-SA L'entrée de tout nouveau sociétaire est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration. être déjà sociétaire et vouloir acquérir de nouvelles parts de Humuscité SCIC-SA et pour ce faire, déclare être informé du risque de perte totale ou partielle et souscrire au capital de Humuscité SCIC-SA: Nombre de part(s) souscrite(s) : part(s) de 100 € = Règlement par | chèque ci-joint à l'ordre de « Humuscité » J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la SCIC Humuscité ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma SCIC. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de Humuscité : limiter les frais et économiser le papier.

Signature: